



Tache de travail supplémentaire

Par FIVE

Bonjour,

Mon employeur me demande de prendre une partie des taches de mon supérieur pour la soulager dans son travail.

Je travaille dans la Grande distribution, je suis assistante de direction niveau V, elle est RH niveau VII.

Est ce que je peux faire jouer de la clause de "Remplacement dans un poste supérieur" ?

Merci pour votre retour,